

Membres en exercice : 29  
Membres présents : 26  
Membres votants : 29

Le 5 décembre 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 novembre 2023. Publication de la convocation le : 1<sup>er</sup> décembre 2023

Etaients présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR

Etaients absents :

M. Michel VAN-PRAET a donné procuration à M. Michel COLLOREC  
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Martine SCUILLER  
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 12 DEC. 2023

Délibération n° 2023-159 : Projet de plaine sportive – plan de financement

Rapporteur : Mme Simone JOURAND

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune a pour projet de poursuivre l'aménagement de la plaine sportive située à Trescaded. Cet aménagement se décline comme suit :

- Réhabilitation des différents cours,
- Installation d'un module de cross fit derrière l'actuel local de tennis,
- Reprise de la signalisation verticale dans les rues Jean-Jacques Rousseau et de Verdun,
- Réparation des barrières d'accès et mise en sécurité des cheminements pédestres et liaisons interquartiers,
- Mise en peinture du poste Enedis.

Le budget prévisionnel est estimé à 80 000 € TTC.

La commune souhaite solliciter une subvention au Conseil Départemental du Finistère, au titre du Pacte Finistère 2030.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Taux	Montant
Travaux d'aménagement	63 000,00 €	CD29 - Pacte Finistère 2030	70,15%	47 000,00 €
Aléas	4 000,00 €	Autofinancement	29,85%	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>67 000,00 €</b>

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 9 abstentions, décide de :

- Approuver la poursuite du projet de réhabilitation et d'aménagement de la plaine sportive ;
- Approuver le plan de financement prévisionnel ;
- Autoriser la demande de subventions ;
- Autoriser M. Le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,  
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,  
Didier LOAS